

---

LES RAISONS DU CHOIX DES MODES DIPLOMATIQUES DU CAMEROUN  
POUR LE REGLEMENT DU CONFLIT DE BAKASSI DE 1993 A 2008

Sara Endengélé Mpélé\*

\*Université de Dschang (Cameroun)

**\*Corresponding Author :**

---

**Resume**

*La presqu'île de Bakassi au Cameroun est une zone qui fait l'objet d'un espace disputé entre deux pays : le Cameroun et le Nigéria. Ce conflit sera causé par la présence des sources minières et la délimitation artificielle des frontières héritées de la colonisation au point où le litige opposant ces deux pays dont le point commun est le Golfe de Guinée en Afrique, a atteint son apogée en 1993. Le Cameroun s'est engagé dans les modes diplomatiques pour le règlement du conflit de Bakassi. Plusieurs raisons l'ont poussé à opter pour la voie pacifique dans la résolution de ce différend frontalier : le poids de l'histoire des relations Cameroun-Nigeria, la recherche de la paix par l'autorité camerounaise, les relations entre la C.I.J et les belligérants et les considérations africaines de l'O.N.U, les poids économique et démographique du Nigéria qui sont supérieurs à ceux du Cameroun. C'est la substance du présent article qui essaye de lire cette réalité à partir des faits historiques et au prisme des théories du conflit de la non-violence, puis du droit et de la diplomatie.*

**Motsclès :** *Choix, Conflit, diplomatie, Raisons, Règlement,*

**Abstract:**

*The peninsula of Bakassi in Cameroon is an area is the subject of a space disputed between two countries: Cameroon and Nigeria. Because of the mining sources and the artificial delimitation of the borders inherited from colonization to the point where the conflict between these two countries reached its peak in 1993. Cameroon has made a commitment in diplomatic methods for the settlement of the Bakassi conflict. Several reasons led him to to choose the peaceful path in the resolution of this border dispute. But the most important is the search of the peace by the Cameroonian authority. because it is the cornerstone of development, the relation between the International Court of the Justice and belligerents and the African considerations of the economic and demographic weight of Nigeria which is greater than that of Cameroun. It is the substance of this article that tries to read this reality from historical facts and from the prism of theories of the conflict of no-violence, then of law and diplomacy.*

**Keywords:** *choice, conflict, diplomacy, reasons, settlement*

## INTRODUCTION

Le conflit est un état d'opposition entre personne(s) ou entité(s) autour d'une question ou d'un objet donné. Il peut revêtir des formes ouvertes comme latentes, suivant les contextes qui les produisent (Freund, 1983). Pour trouver une solution aux conflits armés, il existe deux (02) voies: « la violence » ou la force armée et la « non-violence » ou la voie pacifique. Le gouvernement camerounais s'est illustré dans l'une de ces options dans le cadre du conflit de la presqu'île de Bakassi qui l'opposait au Nigeria : le règlement du différend par voie diplomatique

La péninsule de Bakassi est située dans la région du Sud-Ouest du Cameroun et plus précisément dans le département du Ndian. Cette zone connaît un différend opposant le Cameroun au Nigéria depuis l'accession à l'indépendance (1960) de ces deux pays voisins d'Afrique situés dans le Golfe de Guinée. Le conflit a atteint son apogée en 1993 à cause des sources minières et de la délimitation artificielle des frontières héritées de la colonisation. De fait, la presqu'île de Bakassi au moment où le conflit éclate, est envahie par des troupes nigérianes. Le gouvernement camerounais, après concertation en interne, va opter pour la voie diplomatique pour éviter une guerre inutile contre son voisin nigérian. L'argumentaire développé dans le présent article essaye d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes. Pourquoi le Cameroun a-t-il choisi le mode diplomatique comme voie de résolution du conflit frontalier contre le Nigéria ? Autrement dit, quelles sont les motivations du choix de la voie pacifique du Cameroun pour le règlement de ce différend frontalier et comment l'Etat du Cameroun a-t-il procédé pour le faire ? Sur le plan méthodologique, la rédaction de cet article repose sur des données empiriques, notamment des informations collectées à travers la revue documentaire ainsi que des échanges de terrain avec des acteurs personnes ressources. Quant aux grilles théoriques d'analyse qui nous permettent de lire le conflit évoqué, nous en avons mobilisé trois (03) dans le champ des sciences sociales: La théorie des conflits (Hegel, 1807 ; Freund, 1983 ; Simmel, G, 1918) ; l'approche juridique et diplomatique de la gouvernance des conflits (Ambellie, 2007 ; Jarniou, 1981) qui permet de mettre en accord dans une logique de négociation ouverte sur les bases de la contradiction à partir d'une règle de droit, les parties en conflits, enfin la théorie de la non-violence (Jésus Christ, Ghandi, 1869-1948). Notre argumentaire se construit autour de trois (03) axes. La première partie (1) fait l'état des lieux du territoire (querellé) depuis 1960. La deuxièmement (2) partie présente les arguments juridiques comme raisons objectives mobilisés dans la résolution du conflit frontalier de Bakassi, quant à la troisièmement (3) et dernière partie, elle présente les raisons inavouées du choix de la non-violence: la supériorité du Nigéria..

### I- LA POSTURE TRADITIONNELLE (DEPUIS 1960)

C'est en 1993 que le conflit de Bakassi atteint son apogée. Le Cameroun, alors sous le règne du président Paul Biya, va choisir les modes diplomatiques et pacifiques pour le règlement de ce litige

#### A- Le poids de l'histoire des relations Cameroun-Nigeria

**\*La diplomatie camerounaise de résolution pacifique des conflits:** Le préambule de la Constitution du Cameroun affirme la volonté du pays "d'entretenir avec les autres nations du monde des relations pacifiques et fraternelles."<sup>1</sup> Gardien de la loi fondamentale, le président de la République du Cameroun a eu à maintes reprises à souligner son attachement à la paix. Il est toujours convaincu que la paix est inséparable de la stabilité intérieure et du développement. Ces deux positions sont à la base de la politique de bon voisinage que Yaoundé entretient autant avec ses cinq (5) voisins de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), qu'avec le Nigéria avec qui il partage une longue frontière terrestre et maritime. De plus, le Cameroun et le Nigéria étaient en conflit pendant de longues années. En guise d'illustration, l'on évoquera les lendemains des indépendances respectives des deux pays (1960). Le Cameroun, inspiré par les premières escarmouches frontalières,<sup>2</sup> va se rapprocher du Nigéria par le biais d'une commission frontalière conjointe. Cette commission se réunit à plusieurs reprises pour trouver un compromis aux malentendus frontaliers dans les deux pays. A son actif, on pourrait volontairement inscrire les deux déclarations de Yaoundé (14 Aout 1970 et 4 Avril 1971), la déclaration de Lagos (21 Juin 1971), celle de Kano (1<sup>er</sup> Septembre 1974) et la célèbre déclaration de Maroua du 1<sup>er</sup> Juin 1975, qui marquent un pas décisif dans l'effort de règlement de la querelle frontalière Cameroun-Nigéria<sup>3</sup>. Au cours des assises qui précèdent la déclaration de Maroua, le gouvernement militaire du général Yakubu Gowon (Nigeria) signe un accord avec le premier chef d'Etat du Cameroun, Amadou Ahidjo. Dans ce gentlemen agreement, les deux chefs d'Etats acceptent de prolonger la frontière maritime du Cameroun jusqu'à l'Ouest de la péninsule de Bakassi, en admettant ainsi la présence des plates-formes pétrolières camerounaise dans le canal de Calabar.<sup>4</sup>

A propos de la déclaration du 1<sup>er</sup> juin 1975, le général Pierre Semengué déclare : "il faut noter que le Nigéria remette en cause, en 1978, la déclaration de Maroua sous prétexte qu'elle n'avait pas été ratifiée par le conseil militaire suprême."<sup>5</sup> Malgré la remise en cause de la déclaration de Maroua, celle-ci se révélera très utile dans les démarches initiées par

<sup>1</sup>*Cameroon Tribune*, N° 987/321, Yaoundé, Mars 2014, P. 4.

<sup>2</sup>Il, s'agit des incidents survenus en 1965 entre les tribus Panaré de la région d'Ikom au Nigéria et Boudant de la région de Mamfé au Cameroun.

<sup>3</sup>Cette déclaration a été signée par les présidents Shéhu Shagari du Nigéria et Ahmadou Ahidjo du Cameroun. Elle délimite la frontière maritime entre les deux pays.

<sup>4</sup>*Nouvelle expression*, n°118 Yaoundé lundi ou fév. 2009, P. 4.

<sup>5</sup>P. Semengué, 75 ans environ, général de l'armée camerounaise contrôleur général des armées du ministre de la défense, Yaoundé 18 décembre 2012

l'Etat du Cameroun auprès de son voisin dans la recherche de la paix. Les deux Etats, à travers leurs armées, vont se confirmer dans cette option lors de l'incident de 1981<sup>6</sup>. C'est en 1993 que cette crise frontalière (Bakassi) atteindra son apogée sous le règne du chef d'Etat camerounais Paul Biya. Ce dernier va s'engager sur la voie pacifique de la résolution de ce litige. Tout en entretenant d'excellentes relations avec ses voisins, le Cameroun adhère totalement à certains principes admis par l'Union Africaine, notamment le respect de l'intégrité et de la souveraineté nationales des Etats, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.<sup>7</sup> Par ailleurs, de même qu'il se caractérise par un attachement quasi viscéral à la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale, le Cameroun respecte celles des autres.

Dans sa philosophie, le Cameroun va exiger le retrait pur et simple des troupes nigérianes de la péninsule de Bakassi, afin que la paix puisse être établie entre les deux pays. Au moment où ce conflit frontalier. Lors de ses discours officiels à la nation camerounaise, le chef de l'Etat Camerounais exhorte ses compatriotes à cultiver l'esprit de paix à travers le dialogue et la concertation. Il rappelle à ses compatriotes qu'il faut débattre et non combattre<sup>8</sup>. Dans son message du 31 décembre 1992 qu'il adresse à la nation camerounaise, il déclare : « *L'unité nationale, la paix sociale, le progrès de notre pays doivent être le résultat du travail de tous. C'est pourquoi j'ai toujours privilégié le dialogue et la concertation, le débat et non le combat, pour résoudre les problèmes et aplanir nos dimensions quelle que soient leur ampleur et leur acuité* »<sup>9</sup>. Autrement dit, le gouvernement du Cameroun est loin d'utiliser la force armée pour règlement d'un conflit. Donc, le Cameroun est un pays qui aime la paix avec ses voisins.

le Cameroun, va aussitôt s'engager dans des négociations bilatérales avec le Nigéria afin de trouver un consensus. Malgré que la péninsule de Bakassi soit sa propriété. En guise d'illustration : quelques jours après l'attaque nigériane du 21 décembre 1993 dans cette zone, le 23 décembre 1993, un contact téléphonique est établi entre Paul Biya et Sani Abacha. Cette initiative du président de la République du Cameroun vise incontestablement à arrêter l'affrontement armé. Comme seconde illustration, le 13 Janvier 1994, en première ligne, le président Camerounais dépêche le Ministre des Relations Extérieures du Cameroun, Ferdinand Oyono à Abuja (Nigeria) pour apporter au chef de l'Etat nigérian un message de "paix et de conciliation".<sup>10</sup> Au cours de cette rencontre avec le Ministre des Affaires internationales du Nigeria, Baba Gana Kingibé, Ferdinand Oyono explique comment le Nigéria a occupé le territoire camerounais et qu'ils doivent trouver une solution bilatérale pour ce litige. Mais cette rencontre va se solder par un échec. Sans abandonner la voie de la résolution pacifique du conflit, le Cameroun s'engagera dans la médiation par l'intermédiaire du chef de l'Etat togolaise Gnassingbé Eyadema. A cause de la force de son expérience, de 1994 à 1996, le chef de l'Etat togolais sera désigné par ses pairs pour effectuer la médiation dans le conflit de Bakassi, malgré le fait que cette médiation elle, non plus ne connaîtra pas une suite favorable. Enfin, le Cameroun fera appel à l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice pour une décision obligatoire et définitive et sans appel. Ainsi c'est en 2002 que la dite Cours déclare Bakassi comme un territoire du Cameroun.

Cette attitude du Cameroun envers la République Fédérale du Nigéria fera cas d'école pour de nombreux Etats dans le monde entier. En effet, le gouvernement camerounais, très apprécié par ces Etats, prône pendant ce conflit la voie diplomatique et non celle de la guerre armée dans le conflit qui l'oppose à son voisin nigérian. Entre temps, une certaine opinion pensera que la République du Cameroun s'est engagée dans les modes diplomatiques ou les négociations et elle a surtout fait appel aux instances internationales, parce qu'elle n'avait pas le choix. Surtout avec un pays comme le Nigéria, deuxième puissance économique d'Afrique, pays ayant un poids démographique très élevé par rapport au Cameroun. Il serait mieux de noter que quand deux pays sont en conflit ou ont un litige, ils n'ont jamais été égaux, il y a toujours un fort et un faible, l'un sera supérieur et l'autre inférieur. Mais rien n'empêche à un pays faible de s'engager dans la violence ou d'utiliser la force armée contre le plus fort afin de trouver une solution définitive à ses hostilités. De plus, dans un conflit, il y a aussi un vainqueur et un vaincu, rien n'empêche à cet effet qu'un pays faible aux yeux des hommes puisse gagner la guerre devant un pays fort, comme c'est le cas d'Israël, entouré de plusieurs pays arabes qui jusqu'ici ne l'ont jamais vaincu.

Le Cameroun a choisi les négociations (bilatérales, trilatérales et multilatérales) dans le différend contre le Nigeria, parce que, le chef d'Etat du Cameroun avait adopté une stratégie mêlant détermination et souplesse qui a marqué l'histoire des relations internationales. La paix, le dialogue, la concertation et le débat que prône le gouvernement camerounais, ont permis que la Cameroun puisse s'engager dans les négociations et faire appel à l'arbitrage internationale pour le règlement pacifique en vue d'une solution définitive du conflit de Bakassi<sup>11</sup>.

<sup>6</sup>D'après M. Kamto un affrontement entre les troupes des deux pays s'était soldé par la mort de 05 soldats nigériens

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup>Cameroon Tribune, n° 5293, Yaoundé, 4 Janvier 1993, p.4.

<sup>9</sup>Cameroon Tribune, n° 4521, Yaoundé, 6 Février 1992, p.3.

<sup>10</sup>La rencontre entre les deux personnalités est évoquée par Sir Arthur watts, au cours d'une plaidoirie à la Haye le 02 Mars 1998, *Nouvelle expression* n° 125, spécial sur l'historique bataille de la CIJ entre le Cameroun et le Nigéria, Mardi 30 Mars 1998, P.4.

<sup>11</sup>Sara Endengélé Mpélé, "*Analyse socio-historique des modes diplomatiques et politiques dans les stratégies de règlement du conflit opposant le Cameroun et le Nigeria dans la presqu'île de Bakassi de 1993 à 2008* », Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2019, P. 132 ;

**\*La place du Nigeria dans la politique africaine du Cameroun :** La politique africaine du Cameroun a toujours tenu le Nigéria dans une place particulière. Cela est témoigné au fil du temps par des attitudes et actions politiques significatives. En 1983, par exemple, trois mois après son investiture comme deuxième chef d'Etat camerounais Paul Biya choisit le Nigéria comme première étape de ses sorties africaines. Certains auteurs ont même pu affirmer que le Nigeria est la plus importante entité dans la politique africaine du Cameroun<sup>12</sup>. Quoiqu'il en soit, la primauté du Nigeria dans les choix africains du Cameroun s'est illustrée comme une pesanteur diplomatique non négligeable dans la conduite pacifique du Cameroun dès le début du différend frontalier de Bakassi.

**-Considération historique :** L'histoire a joué un rôle déterminant dans les relations bilatérales Cameroun-Nigéria et subséquemment, dans la politique étrangère conduite par chacun des deux pays vis-à-vis de l'autre. Pour le cas particulier du Cameroun, l'assertion semble ne soulever aucune discussion. Le gouvernement camerounais, à la suite du Nigéria, reconnaît que le Cameroun et le Nigéria sont "les peuples unis dans l'histoire et par la culture". Tirant argument de ces considérations historiques, il est difficile pour le Nigéria et le Cameroun d'opter pour la résolution d'un conflit à travers les armes. En fait, l'histoire des relations Cameroun-Nigéria dans sa profondeur et sa longue évolution est une succession de brassages humains qui ont laissé aux deux pays, de fortes similitudes sociologiques, culturelles et religieuses, une interdépendance et une cohésion que les frontières coloniales n'ont pas pu ébranler. Au départ, l'organisation des chefferies traditionnelles émise par Otman Dan Fodio, natif du Gobin dans le Nord du Nigéria actuel, décide au 18<sup>e</sup> siècle de répandre la flamme islamique dans sa région natale et dans toutes les régions voisines. Usant de la persuasion et surtout de la conquête armée, il finit par constituer un vaste empire de 2 000 km d'Est en Ouest, s'étendant du Nassina dans le haut Niger jusqu'à l'Adamaoua, incluant le Nord-Cameroun actuel. Il fixe la capitale de son empire à Sokoto dans le Nigéria actuel et surtout, se fait assister dans la lutte par l'Emir Adama. C'est ce dernier qui est basé à Yola (Nigéria), étant la culture de l'islam dans toute la partie méridionale Camerounaise et soumet les chefferies de Banyo, Tibati, Ngaoundéré, Boubandjida (aujourd'hui appelé Rey Bouba) et bien d'autres<sup>13</sup>.

Les valeurs et les institutions diffusées dans cet ancien empire de Sokoto ont créé une unité culturelle entre le Nigéria et le Cameroun septentrional qui a survécu aux frontières coloniales et aux divisions étatiques subséquentes aujourd'hui, la pratique de l'islam, l'organisation des chefferies traditionnelles, la célébration des mariages coutumiers n'admettent aucune différence entre les deux régions. Cette unité est davantage renforcée par la recrudescence des mariages inter-régionaux (entre Haoussa notamment)<sup>14</sup> et les consultations régulières entre Lamibés et dignitaires traditionnels des deux pays. Eu égard à ces liens historiques, certains dignitaires religieux des Etats du Nord-Nigéria ont en 1994, adressé au général Sani Abacha alors président de la République Fédérale du Nigéria, une pétition lui demandant de se garder de déclarer la guerre au Cameroun, menaçant même de se désolidariser d'une telle initiative<sup>15</sup> si elle venait à se réaliser. L'histoire coloniale commune a ensuite constitué l'un des temps forts des brassages unitaires camerounais-nigériens. Au lendemain de la première guerre mondiale et après la possession allemande, le Cameroun occidental placé sous mandat puis sous-tutelle britannique fut littéralement administré à partir du Nigéria, colonie britannique par excellence. Cet état de chose a facilité une relative disparition de la frontière méridionale et les brassages humains de tout genre et finalement une confusion irrémédiable entre les peuples à telle enseigne que l'émergence ultérieure de frontière étatique ne réussira à ébranler en ces peuples le sentiment d'appartenance à une même entité culturelle et linguistique. Le professeur Ray Affoegbu souligne ainsi que "le peuple Ekoï aujourd'hui reparti entre le Cameroun et le Nigéria a gardé une conscience culturelle commune qui a précédé la colonisation et survécu aux démarcations frontalières coloniales"<sup>16</sup>. Cette assertion est d'ailleurs applicable aux peuples Kéyaka, Bayang, Ibobio et Efik qui vivent de part et d'autres de la limite frontalière camerounaise-nigérienne. Au surplus, la profondeur des liens historiques entre les peuples des deux aires géographiques s'est montrée si évidente que pendant l'insurrection du Biafra en 1967, les bamiléké résident dans l'ex-Cameroun occidental, ont apporté une aide en médicament et en vivre aux sécessionnistes biafrais, ce malgré l'interdit officiel<sup>17</sup>.

Au total, le Cameroun et le Nigéria ont tiré de leur histoire de nombreuses valeurs communes qui sont des facteurs de tolérance, de considération, de compréhension, et de respect mutuel<sup>18</sup>. L'islam, la structuration des chefferies traditionnelles, la langue anglaise, les peuples et même les villages<sup>19</sup> sont ainsi partagés entre les deux pays, assurant une relative pérennité des libres échanges et interactions entre peuples de l'époque précoloniale. On comprend alors

<sup>12</sup>W. Markn; de Lancerp, "Cameroun, Dependence and independence", *Do: mouth Publishing, company*, London, LTD, 1989, P. 163.

<sup>13</sup>E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé CEPER, 1984, P.208

<sup>14</sup>Z. Ngnimam, *Nigéria-Cameroun la guerre permanente*, Yaoundé, Clé, P.149.

<sup>15</sup>Difontah Mo, "Cameroun-Nigéria relation 1958-1978", mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 1978, P.4.

<sup>16</sup>Cité par Nadifontah Mo "Cameroun et Nigéria", Prio

<sup>17</sup>J.F. Bayard, "La politique extérieure du Cameroun 1960-1971", *R.F.E.A.P*, n°75, P.60.

<sup>18</sup>J.E. Pondi et Zang Laurent, "the Cameroon-Nigéria border coopération présentation ordinalisis bilatéral agreements and treaties", *revue camerounaise des relations internationales*, vol. 1998, n°1-2, Mai 2000, P. 173.

<sup>19</sup>On peut citer le cas des villages Kérawa dans l'extrême Nord du Cameroun qui s'étend jusqu'au Nigéria où il garde d'ailleurs la même appellation.

partiellement au moins que le Nigéria occupe une place prééminente dans la politique africaine du Cameroun et que conséquemment, le Cameroun soit resté attaché à sa politique.

#### **\*L'histoire politique du Nigéria et du Cameroun :**

Après leurs indépendances, les deux pays signent le 13 Février 1963 un accord de coopération bilatérale qui ne néglige aucun volet de la vie encore moins le volet politique. Les visées de cet accord sur le plan politique sont multiples: Premièrement, ils accèdent tous à l'indépendance comme États fédéraux constitués de plusieurs États fédérés. Par conséquent, ils sont tous deux confrontés à un problème de cohabitation à l'intérieur des pays. Leur objectif primordial réside donc en la consolidation du pouvoir sur le plan interne et à la quête de la reconnaissance d'autorité sur le plan externe<sup>20</sup>. Étant donc voisin, ils espèrent qu'en se mettant ensemble ils pourront déployer les moyens à leur disposition pour résoudre un certain nombre de problèmes chacun comptant sur l'appui de l'autre. L'exemple phare que nous pouvons prendre à ce niveau est la crise biafraise. En effet, la République Fédérale du Nigéria a bénéficié de l'appui camerounais pour empêcher le Biafra de faire sécession. Une fois les hostilités lancées entre le Biafra et la République Fédérale du Nigéria, le président Ahmadou Ahidjo se rend à Lagos le 22 Novembre 1967 pour rassurer le gouvernement fédéral nigérian de l'appui du gouvernement camerounais dans cette crise. Pour ce fait, le Cameroun va maintenir la frontière fermée pour empêcher le Biafra de se servir du Cameroun comme une base arrière.

Deuxièmement, ils sont tous deux confrontés aux problèmes de sécurisation des frontières. C'est ainsi qu'en 1965, ils vont mettre sur pied, une commission mixte qui aura pour mission la sécurisation des frontières. Cette dernière va jouer un rôle non négligeable dans la médiation des incidents de frontières entre les deux pays. Néanmoins, malgré le travail effectué par cette commission, on va faire face à plusieurs incidents de frontière que nous n'allons pas tous évoquer ici.

**-Le Nigéria partenaire africain distingué du Cameroun:** Justifié par les pesanteurs historiques ci-dessus et sans doute aussi par le poids économique et démographique du Nigéria, la distinction de ce dernier parmi les "pays amis" du Cameroun est apparue comme la résultante d'actes et de faits politico-diplomatiques révélateurs. Déjà nous avons dit que c'est à ce pays que Paul Biya a fait honneur en y effectuant sa première visite africaine comme président de la République, sortie au cours de laquelle le chef de l'Etat camerounais s'illustrera par un discours convivial et conciliant. En effet, membre de l'OUA et du mouvement non-aligné la République Fédérale du Nigéria et de la République du Cameroun qui font de l'indépendance nationale, de la défense, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, du règlement pacifique des différends de la coopération internationale, quelques-uns des principes cardinaux de leur politique extérieure, attachent une importance particulière au renforcement de leurs relations sur le plan bilatéral autant que dans le cadre sous régional et international.<sup>21</sup> Plus que l'expression d'un vœu partagé et réciproque, ces propos traduisent d'abord l'attachement du Cameroun au renforcement de ses relations avec son voisin. Au demeurant, Paul Biya se rendra encore deux fois de suite au Nigéria, en 1987 et en 1991, faisant de ce pays un des rares pays africains à voir reçu le chef de l'Etat camerounais trois fois en moins d'une décennie.<sup>22</sup>

Les relations diplomatiques entre les deux pays sont conduites de manière permanente au niveau des ambassadeurs depuis 1960. Mais ce qui aiguise notre attention, c'est moins l'existence d'une ambassade du Cameroun au Nigéria (si tant est qu'il en existe chez tous les autres voisins) que l'importance réelle de cette dernière, comparativement aux autres légations camerounaises en Afrique. En effet, une lecture studieuse de la qualité<sup>23</sup> ou de la quantité des ressources humaines utilisées dans les ambassades africaines du Cameroun fait apparaître la mission de Lagos comme la plus importante<sup>24</sup>. Cela se traduit par ses effectifs. A ce titre, la nette avancée du Nigéria par rapport aux autres partenaires diplomatiques du Cameroun en Afrique est significative. Outre sa stature de voisin le plus préoccupant du Cameroun, le pays se pose aussi plus que tout membre le continent, comme un sujet majeur de la politique africaine du Cameroun. En effet, ce dernier a toujours inscrit ses relations avec le Nigéria dans une respectueuse essentiellement positive et c'est ce qui explique, particulièrement au voisin, que le président Ahidjo ait refusé de prêter le flanc à la sécession biafraise en 1967<sup>25</sup>.

Au demeurant, le Cameroun et le Nigéria appartiennent au Commonwealth qui en tant que regroupement d'Etats souverains, est acquis aux seaux de paix et de bonne entente entre ses membres. En tout état de cause, le Nigéria occupe une place de choix dans la politique étrangère du Cameroun.

<sup>20</sup>Sara Endengélé Mpélé, "Analyse socio-historique des modes diplomatiques et politiques dans les stratégies de règlement du conflit opposant le Cameroun et le Nigeria dans la presqu'île de Bakassi de 1993 à 2008 », Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2019, P. 140 ;

<sup>21</sup>Extrait du discours prononcé à Lagos le 20 Avril 1983.

<sup>22</sup>Sur la liste des pays visités par le chef de l'Etat camerounais depuis 1982 jusqu'en 1995, CF Jeune Afrique économique hors-série, spécial Cameroun Août 1996, PP. 153-154.

<sup>23</sup>Selon le Professeur Kontchou, "L'importance réelle d'une ambassade peut s'apprécier par l'effet du personnel ou le budget de la mission", Ibid.

<sup>24</sup>La qualité ici s'appuie sur la distinction entre le personnel diplomate et non diplomate étant entendu que le premier est le plus prisé et le plus important dans une mission diplomatique

<sup>25</sup>Y. A. Chouala, "Le monde selon Yaoundé, lecture géographique de la distribution mondiale des services extérieures du ministère des relations extérieures du Cameroun, mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 1998, P. 11.

## B- Les relations entre la C.I.J et les belligérants et les considérations africaines de l'O.N.U

*\*Les relations entre la Cour Internationale de Justice et les belligérants* : Le Cameroun dès le lendemain de son indépendance, s'est quelque peu senti frustré par ladite C.I.J.

*-Les relations Cameroun-C.I.J (1963-1994), de la défiance à la confiance* : L'article 36, paragraphe 2 du statut de la C.I.J dispose en substance : « *Les Etats parties au présent statut pourront à n'importe quel moment, déclarer reconnaître comme obligatoire de plein droit et sans convention spéciale à l'égard de tout autre acceptant la même obligation, la juridiction de la Cour sur tous les différends d'ordre juridique ayant pour objet : a) l'interprétation d'un traité ; b) tout point de droit international ; c) la réalité de tout fait qui, s'il était établi, constituerait la violation d'un engagement international* »<sup>26</sup>. C'est la clause facultative de compétence obligatoire par laquelle le signataire affirme sa disposition à rester et à être poursuivi devant la Cour. La déclaration d'acceptation en question, acte étatique unilatéral, doit être adressée au Secrétaire général des Nations Unies qui devra en transmettre la copie tant aux autres Etats parties au statut qu'au greffier de la Cour.

Au plan politique, la signature de cette clause marque l'établissement d'un contrat de confiance entre l'Etat signataire et la C.I.J; d'autant plus que, comme le précise Antoine Zanga, l'Etat qui accepte de se soumettre au jugement d'une juridiction extérieure, admet par-là de renoncer à sa souveraineté étatique et de se placer sous un pouvoir extérieur<sup>27</sup>. Or, jusqu'en 1994, le Cameroun n'avait toujours pas adhéré à la clause de compétence obligatoire de la C.I.J. Il est même resté distant des instruments bilatéraux ou multilatéraux qui impliquent de manière subsidiaire le recours à cette instance juridictionnelle. Ainsi en est-il des protocoles additionnels à certaines conventions de codification telles que la convention de Genève de 1958 sur le droit de la mer, et les conventions de Vienne de 1961 et 1963 sur les relations diplomatiques et consulaires.<sup>28</sup> Bien que cette attitude n'ait rien d'exceptionnel comme le rappelle à juste titre certains auteurs<sup>29</sup>, force est de constater qu'elle s'illustre comme la conséquence majeure de la déroute infligée au Cameroun par la C.I.J en 1963, à l'occasion du contentieux générateur de l'affaire du Cameroun septentrional<sup>30</sup>.

Au centre du contentieux, il y a la perte par le Cameroun, d'une partie de son territoire rattaché au Nigéria à l'issue des plébiscites controversés du 11 et 12 février 1961.

Pour le rattachement définitif du *Northern Cameroons* et du *Southern Cameroons*, soit au Nigéria, soit au futur Etat du Cameroun. Au terme des résultats promulgués séparément, le *Southern Cameroons* opte pour l'entité étatique camerounaise tandis que le *Northern Cameroon* est rattaché au Nigéria, au grand dam de Yaoundé. Le gouvernement camerounais émet diverses protestations sur le déroulement des consultations et même sur la séparation initiale du Cameroun septentrional.<sup>31</sup> Ces résultats sont malgré tout validés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 21 Avril 1961 par la résolution 1608 (XV). Le Cameroun rend alors la Grande Bretagne responsable de la perte d'une partie de son territoire le *Northern Cameroons* comme un territoire distinct au sein d'une union administrative, mais comme partie intégrante du Nigéria et saisit la C.I.J pour une légitimation judiciaire de cette responsabilité.<sup>32</sup> Ainsi, il proteste enfin contre la non-observance des prescriptions de l'article 6 du même accord sur le développement d'institutions politiques libres et la participation des habitants au gouvernement du territoire sous tutelle.

La C.I.J., par un arrêt du 02 Décembre 1963, déboute le Cameroun, estimant qu'il ne lui appartenait pas de rendre des arrêts de témoignage, mais des décisions susceptibles d'exécution concrète.<sup>33</sup> Les juges de la Haye précisent en substance qu'ils ne peuvent rendre des arrêts qu'à l'occasion des cas concrets dans lesquels existe, au moment du jugement, un litige réel impliquant un conflit d'intérêts juridiques entre les parties<sup>34</sup>, et donc que dans les cas d'espèce, leur fonction judiciaire ne saurait être en jeu.<sup>35</sup>

La décision de la Cour est accueillie au Cameroun comme une déception sans précédent.<sup>36</sup> Tandis qu'au plan international, elle sonnait le glas des rapports entre la C.I.J et le Cameroun. De façon délibérée, les autorités

<sup>26</sup>Cameroon Tribune, N° 756/452, Yaoundé, 2001, P. 4

<sup>27</sup>A. Zanga, *L'OUA et le règlement pacifique des différends*, Paris, ABC, 1987, p. 28.

<sup>28</sup>Le Cameroun a cependant adhéré à ces trois conventions, la première ayant du reste été modifiée par celle de Bay du 10 Décembre 1982.

<sup>29</sup>En l'occurrence, N. Mouellé Kombi ., qui observe que jusqu'à la fin des années 1980 moins de 50 Etats sur les 160 parties au statut de la C.I.J avaient signé la clause de l'article 36 paragraphe 2.

<sup>30</sup>A. Oloa Zambo , *L'affaire du Cameroun septentrional, Cameroun/Royaume Uni*, Paris, Harmattan, 1992, p.38.

<sup>31</sup>N. Mouellé Kombi ., , *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996, p. 189.

<sup>32</sup>Le Cameroun demande à la Cour un jugement déclaratoire reconnaissant la responsabilité de la Grande Bretagne relativement au rattachement du Cameroun septentrional au Nigéria.

<sup>33</sup>En fait, le Cameroun n'avait sollicité devant la Cour ni l'annulation des plébiscites, ni réparation quelconque, mais simplement une reconnaissance symbolique de la responsabilité de la grande Bretagne.

<sup>34</sup>Voir le recueil des arrêts de la C.I.J, 1963, p. 34.

<sup>35</sup>Ibid.

<sup>36</sup>Ahamadou Ahidjo déclara même la journée du 11 février, journée de deuil national en souvenir des plébiscites de 1961.

camerounaises refusent de signer la clause de juridiction obligatoire précitée, prenant par ailleurs soin d'éviter le recours à la C.I.J dans leurs engagements conventionnels. L'attitude camerounaise reste constante pendant trois décennies et survit même à la mutation survenue à la tête de l'Etat en 1982. Ce n'est qu'en 1994, avec la résurgence du conflit de Bakassi que le Cameroun opérera un virement de politique. Par nécessité certainement, il signe la clause de l'article 36 (2) du statut de la Cour le 03 Mars 1994<sup>37</sup>; 26 jours plus tard, l'instance est introduite contre le Nigéria. Elle peut alors ouvrir la procédure judiciaire souhaitée par le Cameroun. Il dépose la plainte en 1994 à la C.I.J. pour une décision obligatoire et définitive sans appel. C'est en 2002 que le verdict va être prononcé en faveur du Cameroun. Il faut cependant remarquer que les relations entre la C.I.J et le Nigéria sont différentes.

**-La relation Nigéria-C.I.J : La confiance dans l'indifférence :** Pour ce qui des relations entre le Nigéria et la CIJ, il convient de remarquer qu'elles sont empreintes d'une certaine indifférence de chacune des parties vis-à-vis de l'autre. Le seul fait majeur qui peut être relevé ici est la perte par le Cameroun d'une partie de son territoire au bénéfice du Nigéria à l'issue du référendum du 11 février 1961. L'affaire est portée devant la C.I.J, et le 2 décembre 1963, le Cameroun est débouté, permettant au Nigéria de se réjouir du verdict de la C.I.J à l'époque. Cela est d'autant plus vrai qu'au lieu de s'en prendre au Nigéria ou à la CIJ, le Cameroun a plutôt rendu la Grande Bretagne responsable de la perte de son territoire. Alors que le Cameroun aura refusé de signer la clause de juridiction obligatoire, le Nigéria, pour sa part, l'avait fait. Ainsi, bien avant l'affaire Bakassi, les relations entre le Nigéria et la CIJ pouvaient être qualifiées de sereines. Il y a aussi les considérations africaines de l'O.N.U qui ne sont pas négligeables.

**\*Les considérations africaines de l'ONU :** Les dispositions de la Charte des Nations Unies et des Statut de la C.I.J. Confèrent à la vie nationale de sens, c'est-à-dire, une aptitude à influencer sur le Cours de la vie nationale et internationale d'un pays. C'est ainsi que le 29 février 1996, le président du Conseil de Sécurité, agissant sur requête des membres dudit Conseil, va adresser aux autorités camerounaises et nigérianes, un appel à la modération et leur demandant de : « Respecter le cessez-le-feu dont elles sont convenues le 17 février à Kara (Togo ), de s'abstenir de tous nouveaux actes de violences (...) et de prendre les mesure nécessaires pour retirer leurs forces jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant que la Cour Internationale de justice ne soit saisie du différend. »<sup>38</sup> Il annonce dans les mêmes correspondances, l'envoi d'une mission d'établissement des faits (*fact finding mission*) avant d'inventer les parties à la satisfaction du Cameroun<sup>39</sup>, à coopérer avec la mission.<sup>40</sup> Plus encore et de façon significative, la correspondance du Conseil de Sécurité est appuyée par quelques actions diplomatiques entreprises sous les auspices du Secrétaire Général des Nations Unies.<sup>41</sup> C'est ainsi qu'en mai 1996, Lakhdah Brahimi, secrétaire adjoint chargé des affaires spéciales est dépêché auprès des autorités camerounaises et nigérianes pour convaincre les belligérants à éviter la voie des armes. Au terme d'un long entretien avec le chef de l'Etat camerounais, il obtient de celui-ci un engagement à accepter, par avance, le futur arrêt de la Cour Internationale de Justice.

Brahimi commente alors plus tard, qu'il avait trouvé chez le chef de l'Etat camerounais de "meilleures dispositions allant dans le sens d'une solution négociée du différend"<sup>42</sup> outre la mission d'établissement des faits précitée, arrivée au Cameroun le 26 septembre 1996, la dynamique onusienne atteindra ses sommets avec l'intervention du Secrétaire général des Nations Unies. En visite au Cameroun au début du mois de mai 2000, Kofi Annan, s'entretiendra avec le chef de l'Etat camerounais au sujet de ce contentieux et de la nécessité d'un règlement pacifique de celui-ci.<sup>43</sup> Lors d'une conférence de presse, tenue à l'hôtel Hilton de Yaoundé le 03 mai 2000, il affirmera solennellement le soutien des Nations Unies à l'option judiciaire dans la résolution de la crise de Bakassi, avant de réitérer l'appel de l'ONU en faveur d'une pacification des relations camerounaises-nigérianes en attendant le verdict de la CIJ. Pour ce fait, le ministre de la défense, affirme Laurent Easo, que la démarche du Cameroun participait d'une "totale adhésion de la république du Cameroun aux idéaux et aux principes des Nations Unies, notamment, à ceux qui font obligation aux Etats de régler pacifiquement les différends qui les opposent".<sup>44</sup> Il y a des raisons objectives.

## II- LES RAISONS OBJECTIVES

Le choix des modes diplomatiques dans les stratégies de règlement du conflit Cameroun-Nigéria, est largement influencé par l'économie.

<sup>37</sup> Le Cameroun ne le fera que plus tard.

<sup>38</sup> La correspondance a été citée par les juges de la CIJ, dans l'ordonnance en indication des mesures conservatrices du 15 mars 1996.

<sup>39</sup> Le président Biya répondra au président du Conseil de Sécurité le 7 Mars suivant pour lui signifier la satisfaction de son pays face à la position des Nations Unies et son engagement à coopérer avec la future mission d'enquête.

<sup>40</sup> C'est en septembre 1996 que la mission est arrivée au Cameroun.

<sup>41</sup> Il n'est pas superflu de rappeler, tel qu'il est d'ailleurs mentionnée dans un document des Nations Unies, que ce dernier "joue un rôle central dans le rétablissement de la paix, à la fois à titre personnel et en dépêchant des envoyés spéciaux ou des missions pour des tâches spécifiques de négociation ou d'enquête" cf. ABC des Nations Unies, New-York, 1998, p. 77.

<sup>42</sup> Z. Ngniman, *Nigéria Cameroun, la guerre permanente*, Yaoundé, Clé, 1996, P. 143.

<sup>43</sup> Sur les détails de la visite de M. Kofi Annan au Cameroun, *Cameroon Tribune*, n° 7092, Yaoundé 6 Juin 1999, P. 3.

<sup>44</sup> "Propos tenus devant la C.I.J au cours de l'audience sur les exceptions préliminaires", *Cameroon Tribune*, n° 6554, Yaoundé 09 Mars 1998, p.2.

## A- Les raisons économiques

**\*Le poids économique du Nigéria :** Le Nigeria a un potentiel économique très important en Afrique et il est désormais la deuxième puissance économique après l'Afrique du Sud en 1993. Ce pays est le premier producteur de pétrole en Afrique. Ce pétrole se trouve en grande partie dans le Delta du Niger. Il joue donc grâce à cette situation un rôle important dans l'économie de la sous-région d'Afrique de l'Ouest et le moteur de l'intégration communautaire dans la CEDEAO. En effet, l'économie nigériane est supérieure à l'économie du Cameroun. La force d'un Etat se manifeste à travers sa puissance économique et humaine. Le Nigeria remplit ces conditions dans le golfe de Guinée. Quand même le Cameroun peut faire appel à ses voisins, les pays de la CEMAC réunis, ne pourront pas faire face à ce géant. C'est pourquoi le Cameroun a préféré les négociations (procédures diplomatiques) et faire appel à l'arbitrage international de la C.I.J pour le règlement pacifique en vue d'une solution définitive aux hostilités frontaliers Cameroun-Nigéria.

Le "boom", des années 1970 a monopolisé l'investissement productif dans le secteur pétrolier (voir Maladie hollandaise), sinistrant au passage des pans entiers de l'économie, notamment les industries légères (textile) et l'agriculture. D'exportateur net, le Nigeria est devenu importateur net de nourriture. Ce malaise économique continu se traduit par une forte croissance du secteur informel (estimé à 75 % de l'économie), mais depuis les récentes réformes du tournant du siècle, le commerce croît rapidement et les exportations de produits manufacturés et produits agricoles connaissent une progression sensible.

**-Agriculture :** Le secteur agricole, qui emploie plus de 70 % de la main d'œuvre et génère 35 % du PIB nigérian, est principalement centré autour d'une agriculture de subsistance. Le pays est un grand producteur de cacao, de caoutchouc, d'huile de palme et d'arachides. La production de cacao est de (180 000 tonnes/an) avec des variétés obsolètes poussant sur des plants âgés<sup>45</sup>. La production de volailles est 18 millions, Le pays a ainsi manqué sa révolution verte : les céréales telles : le blé, le maïs et les arachides sont récoltés en abondance. La situation s'améliore cependant sous le nouveau gouvernement civil, et le naïra est plus surévalué. Tandis qu'au Cameroun, le FCFA connaît la dévaluation

**-Industrie :** La surabondance de revenus pétroliers dans le budget étatique a conduit à une culture de gros contrats d'État et une économie d'importation (jusqu'à 80 % des revenus sont réexportés) facilitées par un Naira chroniquement surévalué. Les industriels locaux, handicapés par un approvisionnement énergétique erratique, commencent à essayer d'augmenter leur compétitivité, qui jusqu'ici, se réduisait aux faibles coûts de main-d'œuvre.

Plusieurs fonderies du pays fonctionnent le plus souvent à perte, et généralement pour une fraction de leur capacité totale. En dehors du secteur pétrolier, la seule industrie nigériane faisant preuve d'un succès à l'export est la contrefaçon de médicaments, qui a représenté jusqu'à 70 % du marché local dans les années 1990. Cette activité est en forte baisse depuis l'arrivée du gouvernement Obasanjo et la nomination en 2001 de Dora Akunyili (également surnommée la *Dame de Fer*) à la tête de la *National Agency for Food and Drug Administration and Control* (NAFDAC, un organisme spécialement chargé de lutter contre les faux médicaments).

L'industrie du cinéma, surnommée "Nollywood", est florissante. Née à la fin des années 1980 à Lagos, Nollywood est le deuxième producteur mondial de films depuis 2009<sup>46</sup>. Plus de 7 000 films ont été tournés entre 1992 et 2005. À cette date, plus de 300 000 personnes y étaient employées<sup>47</sup>. En 2009, son chiffre d'affaires était estimé à environ 300 millions d'euros<sup>48</sup>

**-Tertiaire :** Dominé par le secteur pétrolier, l'économie souffre d'un secteur des services réduit à principalement à ceux consistant à fournir ceux que les entreprises d'État sont incapables d'assurer : vente de générateurs électriques, compagnies de téléphone et d'aviation privées qui concurrencent Nitel et Nigerian Airways. Il y a l'émergence des banques

**-Secteur informel :** La part de l'économie informelle au Nigeria est l'une des plus élevées d'Afrique, et représenterait près de 75 % du PNB non-pétrolier en 2003 (à titre de comparaison, cette part n'est que de 11 % aux États-Unis et 16 % en France). Un vaste choix d'activités y sont déployées, depuis l'artisanat traditionnel jusqu'au négoce de devises, la vente au détail, la restauration, etc., les seuls points dominants étant l'extrême petitesse de ces entreprises (souvent l'affaire d'une seule personne ou famille) et, contrairement aux idées reçues, leur très grande flexibilité et leur dynamisme, même si le secteur est par nature difficile à documenter. Dans une économie soumise à l'extrême aux conditions cycliques du marché pétrolier il contribue cependant nettement, malgré un problème de financement chronique, à la croissance économique générale ainsi qu'au revenu de base de nombreux ménages.

**\*Le Nigéria: Un partenaire commercial important du Cameroun :** Qualifiés d'importants<sup>49</sup>, et même de "très importants"<sup>50</sup>, les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria datent des premières heures de

<sup>45</sup>The Economist, "Nigerian Debat, Clean Slate » 20 October 2005, 58 ans.

<sup>46</sup>Elisa Mignot, " *Bienvenue à Nollywood, deuxième producteur mondial de films*", *Le Monde*, 26/12/ 2009, P.5.

<sup>47</sup>Barrot 2005, p. 5

<sup>48</sup>Pierre Barrot, "Nollywood : comment le Nigeria produit dix-mille films en quinze ans", "Institut national de l'audiovisuel", 23 Août 2008, P.3

<sup>49</sup>*Cameroon Tribune* N°7895, Yaoundé, Février 2000, P. 3

<sup>50</sup>Ibid

l'indépendance et constituent la pierre angulaire des relations économiques entre les deux Etats. Dès 1962, une circulaire du ministère camerounais de l'économie et du plan avait déjà adopté un train de mesures visant à développer la pratique du petit commerce et du commerce du troc entre les peuples ressortissants des deux pays<sup>51</sup>

La dynamique normative unilatéralement amorcée par le Cameroun se poursuivra au plan bilatéral par la signature des accords ou de conventions ayant pour but de promouvoir et d'encadrer les relations commerciales qui, du reste, mutuellement, à l'article 1 (a) du texte, les avantages inhérents à la clause de la plus favorisée<sup>52</sup>. Dans la rubrique des conventions, on peut citer sans être exhaustif, l'accord proprement commercial signé à Lagos le 13 janvier 1982 par les ministres des affaires étrangères des deux pays<sup>53</sup>. Le texte régit avec plus ou moins de détails, les échanges commerciaux entre les deux voisins. Un fait majeur est noté ici. Outre la reconnaissance du commerce comme un facteur de développement de chacun des pays, le Cameroun et le Nigéria s'octroient aussi mutuellement, à l'article 1 (a) du texte, les avantages inhérents à la clause de la plus favorisée<sup>54</sup>.

La pratique des échanges commerciaux entre les deux peuples a suivi et même débordé le cadre conventionnel tracé par leurs dirigeants respectifs en matière énergétique. Le Cameroun importe le pétrole brut du Nigéria pour le compte de sa Société Nationale de Raffinerie (SONARA). Cette opération s'est d'ailleurs poursuivie malgré les affrontements enregistrés dans la péninsule de Bakassi au courant de la décennie 1990.<sup>55</sup> C'est dire l'intérêt que représente le Nigéria dans la vie économique camerounaise et vice versa. En marge de cette question pétrolière, on peut souligner l'échange de nombreux produits et la fréquentation mutuelle des commerçants du Nord au Sud de la frontière, ce qui de l'avis de certains auteurs, a établi une certaine unité économique entre les deux pays<sup>56</sup>. de façon formelles, le Cameroun exporte vers le Nigéria, des produits alimentaires et vestimentaires, des produits agricoles (café, coton), industriels et agro-industriels (riz, aluminium, savon, chocolat, tabac...) <sup>57</sup>. De grandes unités de production telles que la SODECOTON, la SEMRY, la SITABAC, ALUCAM, la CCC et bien d'autres intègrent le Nigéria parmi leurs marchés extérieurs les plus rentables<sup>58</sup>.

En terme macro-économique, le volume des exportations camerounaises vers le Nigéria, loin d'être négligeable, évolue en dents de scie. Au courant de la décennie 1980 par exemple, il est passé de 27450 tonnes en 1984 à 20137 tonnes en 1985. Il est ensuite remonté remarquablement à 28284 tonnes l'année suivante avant de connaître une baisse sensible en 1987 et en 1988 avec des exportations évaluées respectivement à 19771 et 18528 tonnes<sup>59</sup>. Le Cameroun avait même connu, selon les statistiques officielles, une balance commerciale excédentaire dans ses rapports avec le Nigéria à un moment donné<sup>60</sup>. Ce qui représentait une dérogation remarquable aux déficits souvent observés du café camerounais.

A l'opposé, le Nigéria, en plus du pétrole brut transformé à la SONARA, exporte de nombreux produits vers le Cameroun à l'exemple du matériel scolaire, du matériel électronique, des produits vestimentaires, du matériel automobile, les conséquences et bien d'autres qu'on ne peut citer de façon exhaustive. Ce qu'il faut cependant souligner, c'est que les rapports commerciaux entre les deux pays sont fortement dominés par la contre bande qui, très souvent, fragilise la valeur des statistiques officielles. De nombreux produits camerounais investissent ainsi le marché nigérian de façon illicite<sup>61</sup> tandis que les régions camerounaises du Sud-Ouest, du Nord-Ouest, du littoral et du Nord sont relativement inondées de produits nigériens issus de la contrebande et de la fraude douanière. Dans les villes camerounaises comme Bamenda, Kumba, Limbé, Tiko, Nkambé, Mamfé, près de 80% des marchandises quotidiennes vendues sont d'origine nigériane.<sup>62</sup> Leurs prix sont souvent plus attirants que ceux qu'offrent les produits camerounais en raison du contournement des contraintes douanières.<sup>63</sup>

---

<sup>51</sup>ANY, *Cameroon Tribune*, N° 689, Yaoundé, Avril 1999, P. 3

<sup>52</sup>Ibid

<sup>53</sup>Il s'agissait d'Ishaya Audu pour le Nigéria et de Paul Dontsop pour le Cameroun.

<sup>54</sup>C'est une clause par laquelle chacun des Etats s'engage à étendre à l'autre Etat les avantages commerciaux qu'il viendrait à accorder conventionnellement par la suite à un autre Etat.

<sup>55</sup>C'est du moins ce qu'a reconnu M. Bernard Eding, alors directeur de la Société Nationale de Raffinerie du Cameroun dans une interview à *Jeune Afrique économique* ; spécial Cameroun, Aout 1996, P.45

<sup>56</sup>E.W. Fofack, "L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique centrale: 1990-2004", thèse de doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

<sup>57</sup>ANY, *Cameroon Tribune*, N° 5565, Yaoundé, Janvier 1998, P. 4

<sup>58</sup>Sara Endengélé Mpélé, "*Analyse socio-historique des modes diplomatiques et politiques dans les stratégies de règlement du conflit opposant le Cameroun et le Nigeria dans la presqu'île de Bakassi de 1993 à 2008* », Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2019, P. 13è ;

<sup>59</sup>ANY, *Cameroon Tribune*, N° 5565, Yaoundé, Janvier 1998, P. 4

<sup>60</sup>Ibid

<sup>61</sup>E. W. Fofack, "L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique centrale: 1990-2004", thèse de doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, P. 95..

<sup>62</sup>C'est du moins ce qu'a reconnu M. Bernard Eding, alors directeur de la Société Nationale de Raffinerie du Cameroun dans une interview à *Jeune Afrique Economique* ; spécial Cameroun, Aout 1996, P.45

<sup>63</sup>Ibid

En tout état de cause, le commerce interétatique et transnational entre le Cameroun et le Nigéria est un mélange florissant où se côtoient le licite et l'illicite et dont un des effets majeurs est le rapprochement positif des peuples et par conséquent, une certaine modération dans le règlement de la question frontalière comme celui de Bakassi.

## **B- Les causes socio-culturelles**

**\*Le poids démographique du Nigéria, les flux et les échanges humains :** Le Nigéria est la première puissance démographique d'Afrique.

**-Le poids démographique du Nigéria :** Le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique sa population était estimée à 105 294.000 d'habitants en 1994 et, mais, le Cameroun pendant cette période a une population de 12 millions d'habitants 53% rurale<sup>64</sup>. Le Cameroun a une superficie de 475 442 km<sup>2</sup>. Tandis que la population du Nigéria est établie sur une superficie de 923768 km<sup>2</sup>. Cette forte population rend le pays très puissant. Il est aussi le pays le plus vaste du continent africain avec 30 Etats fédérés. La diversité ethnique est très grande de telle sorte qu'elle a pu entraîner de graves affrontements en 1967-1970 la guerre civile. Au Nigeria, les hommes sont majoritaires par rapport au Cameroun qui est peuplé surtout de femmes<sup>64</sup>. Cette infériorité du Cameroun a sans doute conduit le Cameroun à être prudent dans ce différend, l'orientant à privilégier la voie de la négociation bilatérale et même les médiations, sans oublier l'appel au règlement juridictionnel afin de trouver une solution définitive au conflit de Bakassi. La forte population du Nigéria permet au pays d'être dynamique et de jouer un rôle influent dans l'Afrique en général et dans le golfe du Guinée en particulier. La population étant une source importante de richesses, elle permet au Nigeria d'être un gigantesque pays par rapport au Cameroun et cela suscite des craintes de ce dernier par le potentiel humain du grand voisin comme le Cameroun. De plus, la population du Nigeria très diversifiée dont les trois ethnies dominantes sont les yoruba au sud-ouest, les Ibos christianisés au Sud-Est et les Haoussa islamisés. La population nigériane constamment en conflit ou en guerre à l'exemple de la guerre de Biafra. Face à une population nigériane qui est constamment en litiges avec les troubles internes (conflits religieux, ethniques, politiques) et qui a une certaine expérience dans le système conflictuel. Mais, le Cameroun, pays de paix depuis son indépendance ne s'est pas encore retrouvé dans une tension semblable. Il devait, de ce fait, choisir les négociations face au Nigéria pour éviter le pire.

**-Les flux et les échanges humains :** Ils s'inscrivent dans la constitution d'une vieille dynamique pré-étatique, et en tant que facteur de cohésion entre les deux Nations, ils représentent un catalyseur, voire une pesanteur non négligeable de la préférence obstinée du Cameroun pour un apurement pacifique de la crise de Bakassi. L'agent du Nigéria devant la C.I.J reconnaissait l'importance, la place, et la valeur de ces échanges humains en ces termes : « *Les nigériens et les camerounais sont frères au bout du compte (...), on compte environ deux millions cinq cent mille nigériens au sein de la population totale du Cameroun qui s'élève à treize ou quatorze millions environ. L'apport des nigériens à la vie du Cameroun se manifeste sous bien des formes différentes et un grand nombre de camerounais vivent heureux au Nigéria, enrichissant également la vie de notre pays* »<sup>65</sup>. En fait, les mouvements humains entre le Cameroun et le Nigéria remontent à la période coloniale. Après la première guerre mondiale, le Royaume-Unis s'empare du Cameroun occidental et il le rattache à sa colonie nigériane à partir de laquelle il est administré. La frontière régionale entre le Sud-Est du Nigéria et le Cameroun occidental est définie dès 1917. De sorte que pendant l'administration britannique, l'actuel Cameroun anglophone n'est rien d'autre que la fameuse "*Cameroon's province*", administrativement et politiquement affiliée à la région orientale du Nigéria dominée à l'époque par le parti Ibo de Nnamdi Azikiwe et du vétéran nationaliste Herbert Macaulay<sup>66</sup>.

L'étroite association qui s'en est suivie entre l'Estern Nigéria et le Cameroun occidental a eu pour effet, la libre circulation des personnes et des biens entre les deux territoires. Avec l'essor relatif des plantations camerounaises, l'ouverture de la route Kumba-Manfé-Enugu et de la voie fluviale de la Cross River de Calabar (Nigéria) Mamfé (Cameroun), de milliers de nigériens, attirés par les salaires élevés et les terres disponibles ont envahi le Cameroun britannique<sup>67</sup>. Ils ont même été encouragés dans ces migrations par les colons britanniques qui voyaient en eux, "des auxiliaires préférés, (...) envoyés pour développer le *Southern Cameroon*"<sup>68</sup>.

Au moment où interviennent les indépendances respectives du Cameroun et du Nigéria et surtout le plébiscite de 1961 qui a consacré le rattachement du *Northern Cameroon* au Nigéria, la frontière entre le Sud-Est du Nigéria et le Cameroun britannique méridional s'est de nouveau transformée en une frontière internationale. Les nigériens installés au Cameroun britannique et qui avaient pourtant établi des liens profonds et des connexions sanguines avec les autochtones deviennent de jure des étrangers. Une situation au demeurant ennuyeuse pour les deux peuples. Aussi, bien des Nigériens resteront-ils massivement présent en territoire camerounais où, du reste, ils s'investissent dans le commerce et la distribution. On compte aujourd'hui près de trois millions des nigériens au Cameroun<sup>69</sup> repartis entre les

<sup>64</sup> <http://www.nig.com>, 24 Mars 2012.

<sup>66</sup>Ibid

<sup>67</sup>Ibid, P.175

<sup>68</sup>C'est du moins ce qu'a reconnu M. Bernard Eding, alors directeur de la Société Nationale de Raffinerie du Cameroun dans une interview à *Jeune Afrique Economique* ; spécial Cameroun, Aout 1996, P.4.

<sup>69</sup> Ibid

tribus Ibo, Ibibio, Tir, Calabar, Ekoi et un grand nombre de petites ethnies du Sud-Est du Nigéria. On rencontre aussi des Yoruba et des Haoussa originaires du Sud-Ouest et du Nord du Nigéria<sup>70</sup>. En dépit de quelques écueils intermittents<sup>71</sup>, ils vivent dans une relative harmonie avec les camerounais, dans nombre de cas, ils s'intègrent de façon parfaite dans la société camerounaise par le biais du mariage et la fonction de famille hybrides<sup>72</sup>

A l'inverse, de nombreux camerounais vivent au Nigéria pour des raisons diverses : commerce, étude, mariage (cas des femmes musulmanes du Nord Cameroun surtout). En 1983 on en dénombrait plus de 120 000, un chiffre certainement dépassé en raison des mouvements de personnes de plus en plus croissants entre les deux pays. A côté des camerounais résidents, on peut évoquer ceux qui s'illustrent par des fréquentations régulières. Il s'agit des hommes et femmes d'affaires, des transporteurs, des nomades, des chercheurs d'emploi et la liste n'est pas exhaustive. Le développement des échanges humains entre le Cameroun et le Nigéria a débouché sur de nombreux brassages entre les deux peuples. Aujourd'hui, comme le reconnaissent certains auteurs, il existe "des milliers de familles camerounaises-nigériennes"<sup>73</sup> et ces interpénétrations s'illustrent à l'évidence des facteurs de compréhension mutuelle, de tolérance, et de paix entre les deux Etats. Dans la perspective du pacifisme camerounais,

**\*L'unité et les relations culturelles :** ce sont des facteurs importants des négociations. Le Cameroun offre par exemple aux étudiants nigériens des formations bilingues à l'université de Buea, tandis que les jeunes camerounais étudient au Nigéria dans les domaines de l'agronomie, de l'électronique, des travaux publics, etc. Au demeurant, les deux Etats se sont conventionnellement engagés à pérenniser cette coopération culturelle en facilitant l'admission réciproque d'étudiants dans leurs universités respectives.<sup>74</sup> Ce faisant, ils garantissent des flux et des contacts humains qui participent davantage du rapprochement entre les deux Etats.

Concernant les relations commerciales entre les deux pays qui ont même précédé leur émergence comme entité étatique<sup>75</sup>, elles semblent s'inscrire dans la destinée des deux peuples comme une donnée inexorable. L'on note une invasion du marché camerounais par les produits nigériens. L'on peut soutenir en revanche, qu'avec 130 millions d'habitants, le Nigéria représente un marché promoteur pour les industriels camerounais. Toutes ces affinités historiques, culturelles et mêmes politiques entre ces deux pays ont permis au gouvernement camerounais de choisir les modes diplomatiques pour le règlement du conflit Cameroun –Nigéria.

### III- LES RAISONS INAVOUÉES DU CHOIX DES NEGOCIATIONS

Le Nigéria, a une hégémonie de la force potentielle de l'armée sur celles du Cameroun.

#### A- La différence de potentiel militaire

**\*Les ressources humaines :** Ce sont surtout les sources humaines et matérielles qui font la force d'un pays. En 1994, le Nigéria comptait au total : 85000 hommes sous le drapeau dont 62 000 pour l'armée de terre, 7300 pour l'armée de l'air, 9500 pour la marine et 7 000 pour la garde nationale, il disposait d'un matériel lourd assez impressionnant en nombre. Le déséquilibre est frappant à l'observation des forces armées camerounaises qui comptaient un total d'environ 28000 hommes dont 14000 pour l'armée de terre, 1500 pour l'armée de l'air, 1600 pour la marine et 1100 pour gendarmerie ; disposant de moins en moins de matériel lourd<sup>76</sup>. Le déséquilibre se faisait ressentir avec acuité si l'on prenait en considération le seul équipement de la marine. La marine nigérienne disposait au total 65 navires. Tandis que celle du Cameroun n'en disposait que 04 (quatre). Potentiellement, sur le plan militaire, le Nigéria représentait une force de frappe indéniable tant sur le plan humain que matériel devant le Cameroun. De ce fait, on ne saurait penser que l'"Opération Delta" pouvait assurer la pérennité de la souveraineté camerounaise sur la presqu'île querellée. En 2006, la valeur du budget de la défense qui était de 572 millions de dollars pour le Nigéria contre 197 millions de dollars pour le Cameroun. Il reflétait également le taux d'évolution du budget de la défense qui était de 22,58% pour le Nigéria contre 5% pour le Cameroun<sup>77</sup>.

Ce déséquilibre fragrant entre la défense nigérienne et camerounaise ne pouvait que conforter la thèse de ceux qui pensaient que le Cameroun est un "nain" devant le Nigéria et par conséquent, ne pouvait résister devant la deuxième puissance militaire africaine après l'Afrique du Sud alors, comment comprendre que le Cameroun ait tenu ses positions jusqu'au bout ? Ou encore, pourquoi malgré le déséquilibre du rapport de force, le Cameroun a pu résister à la force de frappe nigérienne ?

<sup>70</sup>C'est du moins ce qu'a reconnu M. Bernard Eding, alors directeur de la Société Nationale de Raffinerie du Cameroun dans une interview à *Jeune Afrique Economique* ; spécial Cameroun, Aout 1996, P.25

<sup>71</sup>ANY, *Cameroon Tribune*, N° 5565, Yaoundé, janvier 1998, P. 4

<sup>72</sup>E.W. Fofack , "L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique centrale: 1990-2004", thèse de doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008. P. 115

<sup>73</sup>Ngniman Z., *Nigéria-Cameroun, la guerre permanente*, Yaoundé, Clé, 1996, P.150.

<sup>74</sup>E.W. Ofack , "L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique centrale: 1990-2004", thèse de doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé, 2008. P. 115

<sup>75</sup>Ibid.

<sup>76</sup>E. Ela Ela, "Le Nigéria: Une puissance sous régionale", *Revue africaine de défense*, N°2, Yaoundé, 2000, P.63.

<sup>77</sup>Akim Adjibola, Membre de la délégation du Nigéria à la commission mixte Cameroun-Nigéria, 16 /01/2013

La résistance camerounaise malgré ce déséquilibre de rapport de force (basé sur la supériorité numérique nigériane en homme et en armes) a remis en cause “la loi du carré” de Lanchester (loi qui rend le résultat du combat plus sensible au nombre qu’à la performance<sup>78</sup>). L’issue de cette guerre repose sur l’efficacité politique et stratégique opérative, l’efficacité tactique des forces camerounaises et sur les faiblesses nigérianes. L’efficacité politique et stratégique camerounaise s’est observée par la fermeté des objectifs de sécurité définis par le gouvernement et l’engagement des moyens pour les atteindre. Pour mener à bien leurs missions, les forces camerounaises ont disposé des ressources considérables notamment du budget, des armements, des ressources humaines. Ces ressources ont été obtenues par une franche collaboration entre les chefs des armées et les décideurs politiques et administratifs.

L’efficacité opérative des unités camerounaises quant à elle s’est observée par l’excellente planification, conduite et du parfait soutien des opérations dirigées par l’Opération Delta divisée en trois groupements opérationnels le GOS en poste avancé, le GOC et le GON. Ce succès a été dû aussi à l’excellente coopération et coordination des actions interarmes et interarmées, dont la responsabilité incombait au commandant de l’Opération Delta, le Capitaine de Vaisseau Oyono Mveng. Aussi, la sélection et la formation rigoureuses, fondées sur le travail physique et intellectuel se sont avérées un facteur déterminant de la victoire camerounaise. L’efficacité tactique camerounaise s’est manifestée par l’excellence préparation, conduite et exécution des manœuvres définies par le Capitaine de Vaisseau Oyono Mveng visant à empêcher l’avancée des forces nigérianes à l’intérieur du territoire camerounais.

**\*Les ressources matérielles :** Le Cameroun fait partie de la gamme des pays dits “pacifiques” (Gabon, Guinée, Bénin, Cameroun, Côte d’Ivoire, Sénégal...) qui consacrent un faible pourcentage de leur PIB à la défense<sup>79</sup>. Cela justifierait la modicité de ses moyens militaires. D’après Boniface<sup>80</sup>, le Cameroun dispose comme logistique 110 véhicules blindés pour l’armée terre, 4 avions de combat pour l’armée de l’air, 2 sous-marins pour la marine nationale. Selon les sources militaires camerounaises, le Cameroun possède bien plus de moyens logistiques si on prend seulement le cas des moyens de la marine nationale. Pour mener à bien leurs missions, ces forces navales utilisent : Des armes (obus, missiles), Les porteurs (les avions et les aéronefs), Des patrouilleurs dont le plus important est le patrouilleur lance-missiles exocet MM 40 appelé le Bakassi obtenu à 17 milliards de francs CFA, des vedettes rapides, des embarcations légères, des aéronefs (alpha jets, Impala, gazelles, gazelles, alouette, Bell américain) etc... Des embarcations légères, des vedettes rapides, des patrouilleurs. Ce potentiel militaire camerounais va se confirmer par la teneur des moyens logistiques déployés sur le champ des opérations.

Quant au Nigéria, sa puissance militaire découle non seulement du “système hommes”, mais aussi du “système armé”. A la disposition de ses milliers d’hommes se trouve un matériel lourd, certes vieillissant, mais impressionnant en nombre. L’armée de terre dispose environ de 250 véhicules blindés, l’armée de l’air compte près de 200 aéronefs parmi lesquels une escadrille d’environ 20 alphas jet, une escadrille d’environ 18 MIG-21, six bases aériennes principales et environ 50 avions de combat. Le déséquilibre se faisait encore sentir avec acuité si l’on prenait en considération le seul équipement de la marine.

La marine à son tour, dispose au total de 65 navires soient 2 frégates, 2 corvettes, 6 vedettes lance-missiles, 53 garde-côtes, 2 navires porteurs de missiles. Celle du Cameroun n’en disposait que quatre (02 gardes côtes, 1 patrouilleur, un patrouilleur porte missile ainsi que quelques embarcation amphibies). Il faut néanmoins dire que derrière les chiffres bruts contenus dans les documents publics, il y a une variable supplémentaire à considérer : c’est l’opérationnalité du potentiel feu. Ainsi, sur les 200 aéronefs nigériens, une bonne moitié n’est pas en état d’effectuer une mission opérationnelle de guerre. En outre, il faut mentionner la formation au rabais et l’indiscipline des forces nigérianes prompts à mener des actions non conformes à l’éthique et la déontologie militaire. Toute chose qui remet en cause ce fort beau potentiel nigérien dans le champ stratégique sous régional<sup>81</sup>. Comme ressource morale, les forces nigérianes comptent leurs palmarès plusieurs guerres internes comme externe à travers l’ECOMOG. Ces multiples guerres renforcent leur capacité morale et physique à la hauteur de leurs ambitions sous régionales. Donc, vue les sources humaines et matérielles, le Cameroun était loin de gagner le Nigéria.

Nous pouvons dire que, la victoire camerounaise a reposé sur les faiblesses nigérianes à savoir une direction politique déficiente, un commandement hésitant, une mauvaise planification, la formation au rabais des forces armées etc. ces manquements ont réduit à néant les bénéfices issus de cette supériorité numérique et technologiques<sup>82</sup>. Cette défaite nigériane vient confronter l’hypothèse selon laquelle ; la supériorité numérique et technologique à elle seule n’est pas une garantie de succès à la guerre. A notre avis, la stratégie vaut son pesant d’or dans l’issue de toute guerre. Nous évoquerons aussi les différentes causes indirectes qui ont conduit l’autorité camerounaise dans la voie pacifique.

<sup>78</sup> I. Caplow et P. Vennesson, *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, P.172.

<sup>79</sup> G. Metogo, “Armée de golfe de Guinée : vers l’émergence de deux puissances sous régionale”, *Revue africaine de défense*, N° 2, Yaoundé, 2000. P. 128.

<sup>80</sup> Boniface P., *L’année stratégique 2006, analyse des enjeux internationaux*, Paris, Dalloz, 2006.

<sup>81</sup> E. Ela Ela, “Le Nigéria: Une puissance sous régionale”, *Revue africaine de défense*, N° 2, Yaoundé, 2000, P.68

<sup>82</sup> Ibid

## B - Les problèmes internes du Cameroun

**\*L'essor du multipartisme :** C'est le 05 Décembre 1990 que le multipartisme a pris corps au Cameroun, avec l'avènement de la démocratie. En 1993, la République du Cameroun a choisi les modes diplomatiques pour le règlement pacifique, en vue d'une solution définitive au conflit Cameroun-Nigéria. Ceci était dû à des problèmes socio-politiques qui embrasaient le pays pendant cette période. Il ne pouvait pas choisir l'armée pour le règlement de ce litige. Parce que, cette procédure de résolution des hostilités frontalières n'était pas la meilleure solution. D'autant plus qu'elle devait entraîner le Cameroun dans une division totale en deux Etats fédérés indépendants : le Cameroun francophone (Cameroun oriental) et le Cameroun anglophone. La partie anglophone connaît l'émergence du principal parti de l'opposition, le S.D.F (Social Democratic Front) fondé en 1990 à Bamenda dont John Fru Ndi est le président. Pendant cette période, les régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest), étaient transformées par le S.D.F. en foyer de rébellion ouverte, en organisant plusieurs confrontations avec le pouvoir en particulier pendant l'opération "villes mortes" de 1991<sup>83</sup>.

Après la défaite de John Fru Ndi lors des élections présidentielles en 1992 au Cameroun, les violentes protestations eurent lieu à Bamenda (Nord-Ouest) et dans le Sud-Ouest où était située la zone de Bakassi, contre "le vol de la victoire du chairman" conduisant le régime à proclamer l'état d'urgence dans cette région pendant trois mois et à assigner à résidence Ni John Fru Ndi. L'on souhaitait la mise sur pied de deux Etats fédérés (francophone et anglophone) jusqu'à la CAM (*Cameroon Anglophon Movement*), une des plus importantes associations affiliées à l'AAC (*all anglophone congress*) s'était prononcé pour l'indépendance totale du *Southern Cameroon* vue toutes ces choses, ces troubles internes, un gouvernement avertit comme le Cameroun vit que s'il s'engageait dans une lutte armée (la violence) contre le Nigeria en vue d'une solution définitive au conflit de Bakassi, il serait perdant et la victoire ne leur serait pas possible. Car la péninsule de Bakassi tant discutée entre le Cameroun et le Nigéria serait acquise par ce dernier.

Les régions anglophones connaissent des soulèvements de la population contre le gouvernement depuis des décennies et veulent obtenir leur autonomie. Le règlement du conflit de Bakassi par la force armée ou la violence n'est pas une voie rassurante pour le gouvernement camerounais qui souhaite maintenir sa souveraineté sur la presqu'île querellée de Bakassi. Puisqu'elle était convoitée par le Nigéria et l'autorité camerounaise craignait perdre cette zone. Comme c'était le cas lors du plébiscite pour le Cameroun septentrional. Donc, les négociations étaient la méthode la mieux indiquée pour le règlement du conflit Cameroun-Nigéria et elles étaient primordiales. Car, si l'autorité camerounaise s'engageait dans la lutte armée contre la République Fédérale du Nigéria, pour le règlement de ce différend, il devrait avoir des résultats néfastes et regrettables pour le Cameroun. Donc il connaîtra l'émiettement et surtout l'échec devant ce géant d'Afrique qui est le Nigéria.

**\*La crise économique et les revendications sociales :** au Cameroun, la crise économique avec le problème de la dévaluation du franc CFA. Les années 1990-1993 sont des "années de brasse"<sup>84</sup> en effet, la crise économique a entraîné la dévaluation du franc CFA au Cameroun ce qui a permis le taux élevé du chômage dans ce pays. Cette situation a permis le soulèvement de la population camerounaise contre son autorité. De plus, le problème "des villes mortes"<sup>85</sup> a eu un effet sur le choix de la diplomatie et l'arbitrage international par le Cameroun pour le règlement du conflit de Bakassi. Le problème de villes mortes empêchait les gens de se déplacer d'une ville (de Douala à Yaoundé) à une autre pendant les jours ouvrables ou de faire ses activités journalières. Il avait des revendications sociales qui ont failli entraîner le Cameroun dans une querelle interne. Le Cameroun avait connu des soulèvements aussi populaires et sanglants. Le problème des villes mortes au Cameroun. Avait une influence particulière dans le choix de la voie pacifique, pour le règlement pacifique du conflit Cameroun-Nigéria. Car, la péninsule de Bakassi est dans la région du Sud-Ouest du Cameroun qui est une partie de la région anglophone proche à la République Fédérale du Nigéria. Le gouvernement camerounais craignait que cette partie du Cameroun puisse se rallier au Nigéria. L'autorité camerounaise a trouvé mieux de s'engager dans les négociations directes et indirectes avec son voisin le Nigéria.

Le Cameroun était loin de s'engager dans la violence contre le Nigeria pour trouver une solution définitive au conflit de Bakassi. Car, cette zone est une partie de la région anglophone. C'est au même moment qu'elle fait des requêtes à l'autorité camerounaise. De plus, le Nigéria est un pays colonisé par les anglais devait avoir la collaboration de la région anglophone et s'emparer de cette zone convoitée. Tout était possible. Cette instabilité interne n'était pas une assurance pour s'engager dans la violence afin de trouver une solution définitive à ce litige. C'est la raison pour laquelle le gouvernement camerounais s'était engagé dans les négociations bilatérales et multilatérales et il a préféré confier l'affaire Bakassi à la C.I.J pour l'arbitrage international pour un règlement pacifique en vue d'une solution obligatoire, définitive et sans appel.

## CONCLUSION

Cet article avait pour but d'analyser « Les raisons du choix des modes diplomatiques du Cameroun pour le règlement du conflit de Bakassi de 1993 à 2008 ». A partir d'un certain nombre de questionnements, il a été question de mettre en lumière les facteurs ayant milité pour le choix pacifique de la résolution du différend de la presqu'île de Bakassi avec le

<sup>83</sup> *Cameroon Tribune*, N° 4536, Yaoundé, 24 Juin 1991, P. 4.

<sup>84</sup> *Le Messenger*, N° 2565, 10 janvier 2007, p.5

<sup>85</sup> *Cameroon Tribune*, N° 6547, 04 Mars, 1994, p. 3

Nigeria. De cette analyse, il ressort que le choix des modes diplomatiques par le Cameroun dans la résolution dudit conflit n'est pas fortuit. Car, la vraie raison qui a poussé le Cameroun à choisir cette voie repose en grande partie sur le poids de l'histoire des relations entre lui et son voisin nigérian, mais aussi et surtout la volonté personnelle du chef de l'Etat du Cameroun, Paul Biya qui, dans sa démarche s'est illustré en véritable apôtre de la paix, en encourageant le dialogue, le débat et non le combat, la violence, bref la guerre. Ceci a par ailleurs permis de conforter une autre thèse, celle de la prudence, développée et soutenue par une certaine opinion dont les médias. Selon cette thèse, le Cameroun ne pouvait pas opter la « violence » ou la force armée, car, le Nigéria était la deuxième puissance économique en 1993 et la première puissance démographique d'Afrique. Ce géant devait donc tout logiquement prendre le dessus sur le Cameroun, s'il avait utilisé la force armée ou la violence pour le règlement du conflit frontalier. Nous pouvons dire en fin de compte ce n'est pas la grandeur d'un pays qui permet de dire qu'il gagnera le combat. Autrement dit, choisir la voie diplomatique pour le règlement d'un conflit ne signifie pas qu'on est faible. Car la fin d'une chose vaut mieux que son commencement.

## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### 1- Ouvrages

- [1].A. Oloa Zambo , *L'affaire du Cameroun septentrional, Cameroun/Royaume Uni*, Paris, Harmattan, 1992 ;
- [2].Elisa Mignot, “ *Bienvenue à Nollywood, deuxième producteur mondial de films*”, *Le Monde*, 26 Décembre 2009,
- [3].E. Mveng , *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé CEPER, 1984 ;
- [4].I. Caplow et P. Vennesson , *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000 ;
- [5].N. Mouellé Kombi ., , *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996 ;
- [6].Steyn, “*Oil exploration in Colonial Nigeria*», XIV International Economic History Congress, Session 11, Helsinki 2006;
- [7].Z. Ngnimam , *Nigéria-Cameroun la guerre permanente*, Yaoundé, Clé;
- [8].Freund, J, *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983

### 2- Articles

- [1].*Cameroon Tribune*, N° 987/321, Yaoundé , Mars 2014;
- [2].E. Ela Ela, “Le Nigéria: Une puissance sous régionale”, *Revue africaine de défense*, N° 2, Yaoundé, 2000 ;
- [3].-G. Metogo, “Armée de golfe de Guinée : vers l'émergence de deux puissances sous régionale”, *Revue africaine de défense*, N° 2, Yaoundé, 2000 ;
- [4].Jeune Afrique économique hors-série, spécial Cameroun Août 1996 ;
- [5].J. E. Pondi et Zang Laurent, “the Cameroon-Nigéria border coopération présentation ordinalis bilatéral agreements and treaties ”, *revue camerounaise des relations internationales*, vol. 1998, N°1-2, Mai 2000 ;
- [6].J. F. Bayart, “La politique extérieure du Cameroun 1960-1971”, *R.F.E.A.P*, n°75 ;
- [7].Le Messenger, N° 2565, 10 janvier 2007.
- [8].*Nouvelle expression*, n°118 Yaoundé lundi ou fév. 2009 ;

### 3- Mémoires et Thèses

- [1].Difontah Mo, "Cameroun-Nigéria relation 1958-1978", mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 1978 ;
- [2].E.W. Fofack, “L'Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique centrale: 1990-2004”, thèse de doctorat/Ph.D. en Histoire , Université de Yaoundé I, 2008 ;
- [3].G. Atem ., “Cameroon-Nigeria relation 1884-1961 : study in political, economic and social interactions between two neighboring State”, thèse de Doctorat/Ph.D, International Relations, Université de Calabar-Nigéria, 1984;
- [4].Sara Endengélé Mpélé, “*Analyse socio-historique des modes diplomatiques et politiques dans les strategies de règlement du conflit opposant le Cameroun et le Nigeria dans la presqu'île de Bakassi de 1993 à 2008* », Thèse de Doctorat//Ph.D en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2019 ;

### 4- Sources Orales

- [1].Akim Adjibola, Membre de la délégation du Nigéria à la commission mixte Cameroun-Nigéria, 16 Janvier 2013
- [2].P. Semengué, 75 ans environ, général de l'armée camerounaise contrôleur général des armées du ministre de la défense, Yaoundé 18 décembre 2012
- [3].The Economist, “ *Nigerian Debat, Clean Slate* » 20 October 2005, 58 ans.